

Groupe de travail du 14 mars 2019

Après avoir réclamé des documents pour préparer ce groupe de travail nous avons eu en fin de semaine dernière une « photographie » des postes collèges et lycées de l'académie.
Vendredi nous avons donc préparé nos demandes avec pour argumentation de base la cohérence entre les écoles de secteurs / les collèges de rattachement et les missions de suivi que nous demandent nos missions.

Nos propositions étaient les suivantes :

pour la Corrèze

1°) **modification des écoles de secteur concernant le collège de Meymac** avec retrait de l'école de Palisse pour le transposer sur le collège de Neuvic (les élèves de Palisse allant principalement sur ce collège)

réponse de l'ICTD : refus car Palisse fait parti du RPI avec l'école de Combressol qui fait partie du collège de Meymac. De plus la configuration du poste de Neuvic est que tout est regroupé autour du lycée ce qui sous entend que Palisse occasionnerait des frais de déplacement qu'il n'y a pas actuellement.

2°) **modification des écoles de secteur concernant le collège de Treignac** avec retrait de l'école de Peyrelevade pour le transposer sur le secteur de Meymac vu que tous les élèves arrivent sur ce collège de plus il se situe à 20km de ce dernier au lieu de 45km pour Treignac.

réponse de l'ICTD : refus pour raison de protection du poste au vu des effectifs qui sont bas

3°) **modification des quotités des poste sur le lycée de Bort les Orgues.**

*Il nous semble important de préciser les quotités demandées surtout pour le secteur .
anciennement LP : 80% collège et secteur 20%

nous demandons : LP70% collège 20% et secteur 10%.....**réponse ICTD : OK**

*revoir le problème de l'internat sachant que ce sont des contractuelles qui occupent le poste, ce dernier n'étant pas attractif... (attention les contractuelles ne font pas de nuit !!!!!) il serait donc judicieux de passer de l'internat vers l'externat (nombre d'internes : 91)

réponse de l'ICTD : elle doit recontacter le chef d'établissement qui ne semble pas dans cette optique

Pour la Haute Vienne

1°) **Collège Bernard de Ventadour** : le chef d'établissement demande de revoir la quotité du temps de travail et propose collège à 95% et le secteur à 5% en ne gardant que l'école Victor Hugo
Nous faisons remonter cette proposition et demandons que l'école d'Aureil soit sur le collège de Pierre Buffière.....nous restons sur nos interrogations concernant l'école de Feytiat

2°) **Lycée Raoul Dautry** : la configuration de l'établissement et les faits tragiques de fin d'année scolaire ont fait remonter des besoins exprimés par des pétitions auprès de la Rectrice notamment la demande de création d'1/2 poste d'infirmière qui est donc proposée au GT.

réponse de Mme TAJAN SG adjointe : pas de création de poste donc proposition refusée

réponse de l'ICTD véronique Brun : le chef d'établissement refuse tout déploiement il souhaiterait une création de poste (nous sommes dubitatives!!!!?????)

Argumentation apportée pour les représentants unsa educ qui siègent au CTA :Il semblerait néanmoins que nous ayons un mi-temps « dans la nature » que le rectorat chercherait à oublier !!!! il y a 5 ans environ, une collègue travaillait à temps plein sur Ambazac, elle est ensuite partie en

Corrèze après avoir fait une formation pour être enseignante (sur Danton). Son poste a donc été redistribué de la façon suivante : mi-temps Ambazac et l'autre mi-temps pour une personne ne faisant pas parti du corps infirmier qui avait un poste au rectorat dans le domaine « prévention ??? »..... depuis plusieurs années nous réclamons que ce mi-temps nous soit réattribué sans succès. Le rectorat n'adhère pas du tout à notre argumentation. Ce serait cependant un plus pour le « retrouver » et le mettre sur le lycée Raoul Dautry (je ne suis pas experte en qualité de « BOP ??? » je ne peut donc pas être plus précise) en tout cas il est certain que nous avons été spoliée d'un poste

3°) Lycée Saint Exupéry : nous demandons que soit passé en externat le poste qui ne permet pas de loger l'infirmière car l'appartement est insalubre, le chef d'établissement a demandé à l'infirmière d'accepter une dérogation de logement ; cela aurait été voté au CA

réponse de Mme TAJAN : pas au courant, pas reçu de courrier concernant cette demande !

Là encore nous sommes dubitatives car à priori le chef d'établissement aurait fait ce qu'il fallait !

Le rectorat va faire une recherche et donnera sa réponse au CTA

En introduction au groupe de travail du 14 mars, Elisabeth Devaine nous fait lecture (de façon rapide) de leur décision concernant certains postes.

Le SNICS a réagit dès les premières paroles de Mme Devaine pour signifier que cela n'est pas normal puisque nous n'avons pas eu les documents concernant leur positionnement et donc nous sommes dans l'impossibilité de réagir.

Je rajoute qu'effectivement il nous sera difficile de donner nos propositions en fonction de notre « non acceptation » de leur choix.

Nous prenons note de leur réflexion sur les postes proposés

1°) Collège Bernard de Ventadour

collège 90% (proposition du chef d'établissement : 95%)

secteur 10% (« « « « 5%) : Victor Hugo et Aureil

proposition de déplacer l'école de Feytiat sur le lycée Jean Monnet

Nous refusons en bloc ! Cela n'est pas cohérent du tout ! Un suivi d'élève ne peut se faire par un lycée !!!.... Nous n'avons pas eu l'occasion de faire une proposition au pied levé !

notre argumentation et proposition pour le CTA :

Le lycée Jean Monnet est un LP option restauration, aucun lien avec le primaire de Feytiat

notre proposition : les élèves de Feytiat sont dirigés soit sur le collège de B.Ventadour ou sur le collège Léon Blum.

****Nous demandons que Feytiat soit sur le secteur de Léon Blum** afin de garder une certaine cohérence

Le publique ne représente pas de réelles difficultés aussi la charge de travail peut accepter le surplus d'élève sur le secteur ---- *attention ne pas oublier que nos missions sur le secteur sont réalisées en fonction des demandes des directeurs et directrices d'école ce qui laisse une autonomie d'action pour l'infirmière-----* (argumentaire de Martine Froidefond ictd)

En Corrèze il existe des collèges dont le secteur comporte plus de 1500 élèves avec en prime (ULIS- SEGPA)

****Nous demandons également que, au vue de ce rattachement, soit revu la quotité du poste** comme suit collège 60% et secteur 40 % au lieu de 70% et 30%..... en Corrèze la quotité des collèges secteur avec plus de 1400 élèves est de 50%/50%

si notre proposition n'est pas acceptée : vote **CONTRE**

2°) Poste à responsabilité particulière

Madame Devaine propose que le poste mi-temps collège Couseix et mi-temps Lycée Turgot soient revus comme suit : 50% CASNAV et 50% collège -secteur (30% et 20%) sur Couseix ce qui implique la disparition du mi-temps sur l'école Turgot

conclusion : Couseix aurait 130% collège (1 temps plein + 30%) - 20% secteur - 50% CASNAV

Madame Brun Véronique explique que les collègues reconnaissent ce besoin !!!????? Il semblerait que le chef d'établissement ne soit pas au courant. Cela ne nous convient pas dans la démarche .

Notre positionnement : si le chef d'établissement avait été prévenu : OK sinon vote CONTRE

3°) lycée de Saint Léonard de Noblat :

demande du chef d'établissement pour un passage de poste d'internat en externat

Vote : POUR

4°) lycée E.Vaillant à saint Junien

demande du chef d'établissement pour un passage de poste d'internat en externat

Vote : POUR

Si nous pouvons avoir droit au vote séparé

nous votons **contre** pour Feytiat si notre proposition n'est pas retenue

nous votons **contre** pour la suppression du mi-temps turgot si le chef d'établissement n'est pas informé, ni d'accord

nous votons **pour** les changement de poste d'internat en externat + celui de saint Exupéry à faire transformer

Notre déclaration liminaire :

Nous vous remercions de l'écoute que vous portez à nos diverses propositions , nous sommes cependant déçues de ne pas être associées plus intimement au groupe de travail et de ne pas vraiment prendre en compte nos argumentations. Nous avons l'intime conviction que vos décisions ne laissent pas le choix de pouvoir être modifiables.

Préparer une réflexion sur les postes devrait permettre d'être en adéquation avec les missions du terrain puisque que le corps infirmier se doit de faire valoir son travail selon les besoins de l'Elève. Les considérations financières ,quoique importantes, ne devraient pas obstruer notre champs d'action mais bien faire remonter les besoins réels du terrain.